



# ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE

## Assemblée des délégués du mercredi 25 novembre 2020 au centre de Renfort à Châtel-St-Denis

### Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée par M. le Président
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 2019 : approbation
4. Plan Directeur Régional : présentation et état actuel par M. Jaeggli d'Urbasol SA
5. RGV – ACV : avenir
6. Règlement d'octroi des soutiens financiers de l'ACV : adoption
7. Budgets 2021
  - 7.1 Budget de fonctionnement 2021
    - a. Présentation
    - b. Approbation
  - 7.2 Budget d'investissement 2021
    - a. Crédit de CHF 320'000.- pour la réalisation du Plan Directeur Régional
    - b. Approbation de la dépense
    - c. Approbation du budget

---

### 1. Ouverture de l'Assemblée par M. le Président

M. le Président Charles Ducrot ouvre cette assemblée à 20h00 et procède aux salutations d'usage. Il excuse les personnes suivantes :

- Mme Gabrielle Bourguet, Députée
- M. Michel Chevalley, Député
- M. Savio Michellod, Député
- M. Roland Mesot, Député
- M. Michel Savoy, Syndic Attalens
- Mme Chantal Honegger, déléguée Châtel-St-Denis

M. le Président explique que l'assemblée a été repoussée en raison du Covid-19, mais aussi afin d'avoir un état des lieux un peu plus marqué au niveau du PDR.

Une modification est apportée au point 7.2 de l'ordre du jour. Le montant du crédit s'élève à CHF 328'000.00 au lieu CHF 320'000.00.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

## **2. Nomination des scrutateurs**

MM. Daniel Maillard et Raymond Meyer sont nommés scrutateurs.

M. le Président informe que chaque commune a reçu une carte de vote avec le nombre de voix qui lui est attribuée en fonction de sa population.

## **3. Procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 2019 : approbation**

Ce document a été transmis aux délégués avec la convocation. Il est accepté à l'unanimité et sans remarque avec remerciements à son auteure.

## **4. Plan Directeur Régional : présentation et état actuel par M. Jaeggli d'Urbasol SA**

M. le Président explique qu'une procédure d'appel d'offres a eu lieu avec quatre bureaux invités. C'est le bureau Archam et Partenaires SA qui a été choisi, son offre étant économiquement la meilleure. Ce soir c'est M. Pietro Jaeggli du bureau Urbasol SA qui présente la situation du Plan directeur régional (PDR). Le bureau Urbasol SA fonctionne en qualité de BAMO (Bureau d'assistant du maître de l'ouvrage), il a été mandaté pour l'exécution des travaux préliminaires du PDR.

La présentation de M. Jaeggli est jointe au présent procès-verbal.

La tâche de planification régionale est devenue obligatoire selon la LATeC. Les districts ont l'obligation de se doter d'un plan directeur régional dans un délai de trois ans à la suite de l'approbation du Plan directeur cantonal. Certains thèmes sont obligatoires, notamment la gestion des zones d'activités, d'autres sont facultatifs.

### **Thèmes obligatoires :**

- Urbanisation (y compris stratégie ZACT)
- Mobilité
- Environnement
- Rives de lac - s'il s'agit d'une région riveraine d'un lac

### **Thèmes facultatifs :**

- Tourisme
- Infrastructures publiques

La phase préliminaire qui s'est déroulée entre janvier et novembre 2020, en collaboration avec le COPIL, est maintenant terminée. L'année 2021 sera consacrée à la phase du diagnostic et à celle du volet stratégique. Les politiques et acteurs régionaux seront impliqués durant ce travail afin de nourrir les réflexions au travers de deux ateliers qui seront organisés au printemps 2021. Ensuite, aura lieu une consultation publique de trois mois et parallèlement un examen du volet stratégique sera effectué par les services du canton. A l'issue des remarques émanant de la consultation publique et des services, le PDR sera affiné et soumis à l'approbation de la DAEC. La mise en œuvre est prévue en février 2023.

Aucune question n'étant soulevée, M. Jaeggli est remercié pour sa présentation par M. le Président.

## 5. RGV – ACV : avenir

La parole est donnée à M. le Préfet qui explique qu'actuellement beaucoup de réflexions sont en cours au niveau du canton à propos des régions, ce qui implique certaines bases légales en activité ou en projet. Aujourd'hui, ce qui intéresse l'ACV est d'ouvrir une réflexion en Glâne et en Veveyse sur la situation en relation avec l'association suprarégionale Région Glâne Veveyse (RGV).

Pour ce qui est du canton, la représentation territoriale en districts est confirmée, notamment au niveau de la Constitution cantonale.

En parallèle, la réforme des tâches des préfets a commencé il y a 3-4 ans avec un premier volet de la loi sur les préfets qui s'attachait à leur donner plus de prérogatives concernant les ressources humaines et ancrant l'institutionnalisation de la Conférence des préfets. Un autre volet sur les tâches, les missions et les compétences des préfets devra également être travaillé. C'est là qu'il y a un lien immédiat avec la notion de région et notamment pour le PDR. Au niveau des bases légales, la LATeC parle clairement de district au niveau des PDR avec la possibilité d'avoir des ouvertures vers d'autres districts, voire vers d'autres régions. La loi sur le tourisme parle de district pour la gestion du tourisme qui doit passer par une association intercommunale.

M. le Préfet rappelle que l'ACV est née en partie de l'obligation d'élaborer un PDR puisqu'il fallait une association compatible avec la loi sur les communes. Par contre, l'idée d'une ACV plus forte est déjà née auparavant lorsque les Syndics parlaient d'un fonds régional, pour être forts afin d'amener des projets communs en Veveyse. Il y a 2-3 mois, certaines personnes de la RGV et de l'ACV ont commencé une réflexion quant à la nouvelle association qui vient d'être créée qui est forte mais qui dispose peu de ressources. De ces réflexions est né le projet « Intégra R+ » qui vise à transférer certaines forces et certains moyens de l'association de communes RGV dans les structures existantes et décentralisées de l'association «V» pour la Veveyse et de l'association «G» pour la Glâne. À terme, le résultat attendu pourrait être une modification de la structure et du statut de la RGV en faveur des deux associations citées, qui devraient adapter leurs missions et leurs buts en conséquence.

Présenté sous forme d'objectifs, intégra R+ doit :

- Simplifier les structures de gouvernance régionale en réduisant le nombre d'acteurs;
- Éviter la redondance des missions et des objectifs attribués aux différentes associations régionales;
- Se tenir prêt à relever les défis politiques lancés aux régions par le législateur cantonal;
- Fournir des moyens d'action supplémentaires aux organisations régionales en place;
- Maîtriser au mieux les budgets dédiés au développement régional;
- Fournir aux communes et à leur préfecture une plateforme de gouvernance régionale polyvalente.

Ce soir, il s'agit d'une information donnée aux délégués car la manière dont la RGV va poursuivre ses fonctions n'est pas encore connue.

L'idée est de créer un groupe de travail RGV (pilotage) avec parallèlement un groupe de travail en Veveyse et un en Glâne qui pourraient avancer de manière synchronisée avec le groupe de pilotage RGV.

La discussion a été initiée en premier lieu par le Directeur de la RGV et les Préfets de la Glâne et de la Veveyse. Ensuite, cette discussion a été amenée au bureau de la RGV et finalement au comité directeur de la RGV. Le sujet a été accueilli très favorablement au sein du comité directeur, en particulier par les représentants de la Glâne. Tout le monde a pris conscience de la nécessité, de l'utilité et de l'urgence d'entamer cette réflexion.

L'assemblée des délégués de la RGV n'a pas pu avoir lieu en présentiel. C'est pourquoi ce sujet n'a pas été abordé officiellement, mais l'information a été donnée par courrier de convocation et par l'envoi des procès-verbaux des séances du comité directeur à toutes les communes glânoises. Ce sujet sera discuté lors de l'assemblée des communes glânoises le 2 décembre prochain. Le lendemain, la discussion se poursuivra en Conférence des Syndics en Veveysse et en janvier une assemblée des délégués RGV sera organisée pour ne discuter que de ce sujet. Dans l'intervalle, une séance de bureau élargi de la RGV sera organisée avec les membres du bureau et éventuellement deux Syndics glânois et 2 veveysans pour envisager la suite des démarches qui pourront être proposées à l'assemblée extraordinaire de la RGV. Pour terminer, M. le préfet relève le souci de transparence indispensable dans cette démarche qu'il a communiquée à M. le Conseiller d'Etat Didier Castella lundi dernier et qui a d'ailleurs eu une réaction très positive.

M. le Président poursuit en expliquant que l'ACV a eu rapidement des questionnements. Lors des discussions qui ont eu lieu dans le cadre d'un groupe de travail en vue de la création d'un site internet pour l'ACV et en consultant les missions de la RGV, des doublons ont été rapidement constatés. Par la suite il a été approché par le Directeur de la RGV. Il relève l'importance de la communication et est d'avis que tout est bien parti pour trouver une nouvelle forme d'organisation.

L'idée est un nouveau pas vers la région, une volonté d'avoir une association de communes forte avec des projets concrets. Le PDR en a été l'introduction, mais l'ACV souhaite davantage de projets. Une volonté politique est déclarée et pour réfléchir sur l'avenir, les missions et les moyens, une discussion s'est tenue le 21 novembre 2020 entre la Conférence des Syndics, l'ACV et les deux collaboratrices administratives, pour un brainstorming afin de trouver des idées communes pour l'ACV. M. le Président commente les volontés de l'ACV :

- Volonté d'avoir une association de communes forte avec des projets concrets ;
- Statuts adoptés et à réviser en fonction des options choisies ;
- Volonté politique déclarée : à ce sujet, la Conférence des Syndics et les organes de l'ACV se sont réunis le 21 novembre afin de réfléchir sur l'avenir, les missions, les moyens (RH, finances, structure, logistique, localisation). Les thèmes seront développés par le Président de la Conférence des Syndics ;
- Volonté de répondre aux défis de la gouvernance régionale voulue par le canton (par exemple organisation du tourisme régional), développement d'infrastructures communes, ... ;
- Volonté de construire notre propre modèle de région et non pas de subir un schéma imposé ;
- Volonté de bénéficier des expériences et du savoir-faire de la RGV afin d'atteindre les objectifs de la nouvelle région et de la développer ;
- Volonté de mettre à disposition des communes une structure répondant à leurs attentes tout en renforçant la cohésion et l'identité du district ;
- Volonté de développer la région par étape et en fonction des moyens financiers ;

En conclusion M. le Président parle d'un rêve qui peut devenir réalité et qui doit se construire par étape tout en prêtant une attention aux moyens financiers.

La parole est donnée à M. Gérard Buchs, Président de la Conférence des Syndics, qui présente les missions qui ont été définies par la Conférence des Syndics.

M. Gérard Buchs présente six thèmes émanant de la séance du samedi 21 novembre 2020 :

➤ **Aménagement du territoire : PDR**

C'est le projet qui a donné naissance à la nouvelle ACV qui est actuellement en réalisation et qui servira à la collaboration avec les régions périphériques (Agglo, Oron,...)

➤ **Culture – sports**

Améliorer et développer les infrastructures sportives et culturelles en Veveyse. Trouver une cohésion des activités sportives et culturelles communales. Développer davantage l'offre de l'association cultur@iles au niveau Veveyse, sans prêter les activités de nos petites communes. Motiver le bénévolat et l'engagement de nos citoyens dans nos fêtes et traditions villageoises (giron, bénichon, désalpe,...).

Harmonisation des calendriers de manifestations et meilleure utilisation des locaux à disposition et harmonisation des tarifs.

➤ **Tourisme**

Répondre aux exigences de la nouvelle loi sur le tourisme.

Développer une vision Veveyse.

Améliorer les structures d'accueil (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes,...)

Mise en valeur des richesses régionales (gastronomie et traditions)

Promotion touristique et fidélisation de nos visiteurs.

Mettre en valeur notre patrimoine matériel et immatériel.

Etre beaucoup plus actif sur les réseaux sociaux et nouvelle forme de publicité (réseaux sociaux).

➤ **Services aux communes**

Valoriser le potentiel de la Veveyse pour mettre à disposition des services de valeur.

Répondre aux besoins des communes de notre district, partenaires des associations et collaborations hors district.

Créer une ACV forte et dynamique à la hauteur de nos ambitions et de moyens.

➤ **Promotion économique**

Réalisation d'une structure en Veveyse avec une vision globale.

Etre pro-actif et pouvoir défendre des projets régionaux et les moyens de les financer (NPR, INNOREG, ...)

➤ **Mobilité**

Maintenir et développer la commission des transports existante.

Trouver des synergies pour les régions périphériques.

Création et développement de transports publics dans notre district sans oublier la mobilité douce.

Liaison de nos communes vers la gare de Palézieux, notre point d'ancrage vers l'extérieur (Genève – Lausanne – Fribourg – Berne).

## Questions :

**M. Laurent Menoud** salue le fait que la Veveyse souhaite créer cette identité. Toutefois, il constate qu'il manque les thèmes liés à la jeunesse, senior+,.... Il souhaite également connaître l'échéancier de cette nouvelle structure à mettre en place.

M. Gérard Buchs répond que les thèmes liés à l'intergénérationnel ont été également évoqués samedi dernier. Ce soir il n'a développé que six thèmes, mais il est clair que ceux qui sont en lien avec la jeunesse et les seniors seront traités.

Concernant l'échéancier, M. le Préfet répond que la situation ne va pas beaucoup changer en 2021. Par contre, le PDR aura bien avancé, de même que les autres thématiques, pour lesquelles, à partir de 2022, la volonté est de disposer davantage de moyens et de ressources. En effet, des discussions ont eu lieu sur les moyens, l'infrastructure, la structure, la localisation, etc... Une association digne de ce nom, à terme, doit disposer de locaux, de moyens financiers et de ressources en personnel plus importants. Les calendriers doivent s'imbriquer entre la RGV, l'ACV et l'association des communes glânoises pour trouver la meilleure méthode possible pour arriver à cet objectif. Actuellement au niveau personnel administratif, entre Mme Nathalie Fragnière, secrétaire de la Conférence des Syndics et Mme Florence Genoud Bailat, secrétaire de l'assemblée des délégués et du COPIL PDR, leur taux de travail cumulé représente environ 20%. Il est clair que pour gérer une association avec toutes les ambitions que l'ACV a, il faudra plus de personnel. Au niveau du personnel, la RGV compte un Directeur à 80%, 3 collaboratrices administratives et scientifiques entre 50 et 80% + une apprentie.

**M. Thierry Rappin** pense qu'il faut faire attention aux problématiques à traiter au niveau Veveyse et à celles que l'on traite plus large. Certaines thématiques sont à prendre en considération d'ordre régional et suprarégional, par exemple au niveau des transports.

M. le Président répond que dans le cadre de la RGV, une commission des transports fonctionne très efficacement avec des experts en la matière. Il s'agit d'une thématique très importante et l'ACV souhaite poursuivre avec cette commission. Une collaboration existe également avec Oron, la Gruyère et l'agglomération Rivelac, dont certaines communes du district en font partie. Le souhait de l'ACV est de poursuivre ce partenariat et accentuer les collaborations.

M. le Préfet rajoute qu'il y a une ouverture très claire sur l'agglomération Rivelac avec le PDR, la région d'Oron et les deux districts voisins. Le principal point commun des veveysans et des glânois se situe au niveau des transports avec les gares de Palézieux et Romont. A ce jour, il y a une collaboration avec la Gruyère pour les ambulances et peut-être plus tard avec les pompiers pour un grand bataillon du sud. Un centre de santé entre les trois districts du sud est en discussion. C'est pourquoi il faut distinguer plusieurs types de collaborations, à savoir les thématiques veveysannes et celles qui sont partagées avec les vaudois et les glânois et celles qui concernent le sud fribourgeois.

## **6. Règlement d'octroi des soutiens financiers de l'ACV : adoption**

Ce document a été transmis aux délégués avec la convocation.

Tous les articles sont passés en revue et la discussion est ouverte à chaque article.

Aucune question, ni remarque n'étant soulevée, ce règlement est accepté à l'unanimité par les délégués qui sont remerciés par M. le Président.

## **7. Budgets 2021**

### **7.1 Budget de fonctionnement 2021**

#### **a. Présentation**

C'est M. Joseph Aeby, Directeur de la RGV, qui donne lecture du budget 2021 avec quelques compléments d'informations.

Le budget de fonctionnement présente des charges pour un total de CHF 569'400.00.

#### **01 Frais des organes**

La différence provient des frais de commissions et délégations pour lesquels un budget de CHF 10'000.00 est prévu, contre CHF 3'600.00 en 2020. Il s'agit de rétribuer des personnes qui occupent des fonctions particulières dans des organisations de district (par exemple Passeport vacances), que la Conférence des Syndics a décidé de prendre en charge.

#### **02 Administration générale**

Un montant supplémentaire de CHF 30'000.00 a été budgeté (CHF 6'000.00 en 2020). Ce montant est prévu si l'enchaînement évoqué pour l'ACV s'effectue rapidement afin de permettre le financement du personnel administratif, par exemple pour le PDR ou pour d'autres missions reprises par l'ACV. Il s'agit d'un budget de secours qui permet à l'ACV de l'utiliser en rapport avec ses besoins.

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président passe à l'approbation de ce budget de fonctionnement.

#### **b. Approbation**

A l'unanimité et par votation à mainlevée au moyen des bulletins de vote, l'Assemblée accepte le budget de fonctionnement 2021.

### **7.2 Budget d'investissement 2021**

M. Joseph Aeby donne lecture du budget d'investissement dont les charges s'élèvent à CHF 328'000.00.

#### **a. Crédit de CHF 328'000.00 pour la réalisation du Plan Directeur Régional**

Ce montant est essentiellement destiné au PDR pour lequel un montant de CHF 50'000.00 a déjà été voté en 2020. Il explique que dans les attributions des excédents de la RGV, le comité de direction a validé l'engagement de la RGV dans ses prestations habituelles pour gérer la base de données SyZACT en coordination avec le bureau Urbasol et les communes. Il a également décidé de verser à chaque district un montant de CHF 6'000.00 pour la participation à l'élaboration de la base de données.



## **b. Approbation de la dépense**

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président explique que ce montant ne sera pas utilisé en totalité en 2021, des reports auront lieu les années suivantes. L'amortissement de cette dépense est fixé à 15 % et les taux d'intérêts seront inférieurs à 2%.

A l'unanimité et par votation à mainlevée au moyen des bulletins de vote, l'Assemblée accepte le crédit de CHF 328'000.00 pour la deuxième étape du PDR.

## **c. Approbation du budget**

A l'unanimité et par votation à mainlevée au moyen des bulletins de vote, l'Assemblée accepte le budget d'investissement 2021

## **Divers**

M. le Président passe la parole à M. David Fattebert, Syndic du Châtelard et seul candidat à la présidence de l'ACF. M. Fattebert remercie l'ACV pour son invitation et il informe qu'il souhaite mettre en place un rapprochement entre l'ACF et les communes pour mieux défendre leurs intérêts. Il souhaite également venir plus souvent chercher auprès des communes des thèmes qui pourraient être amenés au niveau du canton. Il apporte par ailleurs les salutations du comité de l'ACF.

Concernant les régions, l'ACF a en place deux groupes de travail pour définir la manière de structurer les régions et notamment au niveau de la gouvernance. Il souligne que la Veveyse est exactement en ligne avec ce qui se discute et il espère que la Glâne sera aussi pertinente.

M. le Président le remercie et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

**M. François Genoud, Député**, remercie l'ACV pour son invitation. La demande des Députés avait été de participer aux débats de l'assemblée des délégués afin de pouvoir sentir ce dont les communes ont besoin pour le transmettre au niveau du canton. Une collaboration et un appui sont déjà présents au niveau du club des communes. Toutefois si les communes ont des souhaits, les Députés sont à l'écoute et sont prêts à s'investir pour les aider.

Il apporte une remarque par rapport aux discussions de la soirée et il admet que dans la Constitution les districts sont maintenus mais à Fribourg ont fait sentir aux Députés qu'il y a des districts, mais le nombre n'est pas cité. Il a parfois souci que les trois districts du sud n'en fassent qu'un seul car le sud a tendance à être minimisé.

M. le Préfet revient sur la première partie de l'intervention de M. François Genoud à propos des relations d'ordre politique entre les communes, l'ACV et la députation. Il précise qu'il s'agit d'une thématique abordée samedi dernier et tant la Préfecture que les communes et les Députés sont preneurs d'idées novatrices pour renforcer les liens et échanges afin d'anticiper les thématiques qui pourraient toucher les communes, veveysannes en particulier, selon les objets abordés au Grand Conseil.



M. le Président termine en précisant que les délégués ne doivent pas hésiter à proposer des idées pour mettre en place l'ACV car c'est de cette manière que la meilleure solution sera trouvée pour maintenir le district de la Veveyse.

**M. André Droux** rappelle que le 27 novembre 2020 aura lieu le kick-off du PDR et il s'agit d'un moment important pour le lancement de ce projet. C'est pourquoi il demande que toutes les communes soient représentées. Elles auront l'occasion de poser leurs questions au bureau Archam et Partenaires SA.

**M. le Président** remercie M. Gérard Buchs, Président de la Conférence des Syndics et le bureau de la Conférence des Syndics. Il s'agit de l'organe de relation avec le Président de l'assemblée des délégués et son vice-Président M. Rolf Sheuner. Il remercie M. le Préfet pour son soutien, ses idées et pour le temps qu'il met à disposition de l'ACV. Il remercie M. Joseph Aeby pour ses conseils et son accompagnement, ainsi qu'à Mmes Nathalie Fragnière et Florence Genoud Bailat, collaboratrices administratives. Pour clore cette assemblée, des remerciements sont adressés aux délégués pour leur participation et leur présence.

La séance est levée à 21h30.

Le Président

La Secrétaire :

Charles Ducrot

Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 30 novembre 2020